



Église des Pays de l'Ain

1^{ER} OCTOBRE 2020 - N° 10



Homélie pour l'ordination diaconale de Loïc BIOT

Notes de l'homélie pour l'ordination diaconale de Loïc BIOT à Notre-Dame de Bourg-en-Bresse, le dimanche 27 septembre 2020 (Lectures du 26^e Dimanche du temps ordinaire (A) : Ez 18, 25-28 ; Ps 24 ; Ph 2, 1-11 ; Mt 21, 28-32)

« Quel est votre avis ? » interroge Jésus. Il nous réclame de nous prononcer face à une situation précise. Nous ne pouvons donc pas nous dérober à la question posée ! Il n'est absolument pas possible de s'abstenir en sortant un joker ! Vous avez vu comment procède Jésus : il expose une situation concrète. Puis, l'air de rien, il nous demande d'opérer un jugement sur celle-ci, pour discerner et déclarer ce qui est objectivement juste. Vous l'aurez compris, ce petit exercice n'est évidemment pas anodin, car, avec délicatesse et efficacité, il questionne notre propre comportement en opérant ce que j'appelle un effet boomerang. Comme vous l'avez constaté, cette histoire joue en effet le rôle de miroir, car elle nous contraint à nous interroger sérieusement sur notre propre réponse à l'appel de Dieu. Et le verdict que nous prononçons tranquillement est en fin de compte un jugement qui nous condamne

nous-mêmes. Si nous sommes lucides et honnêtes avec nous-mêmes, nous ne pouvons que reconnaître très humblement vis-à-vis de Dieu un décalage évident entre nos paroles et nos actes.

Mais, si vous le voulez bien, revenons à la situation exposée ! Jésus dépeint deux comportements diamétralement opposés. Le premier fils refuse catégoriquement d'obéir à son père, mais il entre dans le repentir et finit par obéir en accomplissant ce qui lui a été demandé. Le deuxième fils prononce spontanément un beau oui, mais il ne fait pas ce qu'il a promis et n'accomplit donc pas la volonté de son père. « Lequel des deux a fait la volonté du père ? », interroge Jésus... la réponse est on ne peut plus limpide, c'est le premier, celui qui est revenu sur sa décision négative et a accompli en fin de compte la volonté du père.

Le premier enseignement à tirer de cette petite histoire, c'est une bonne nouvelle : il est encore temps de se convertir ! Il s'avère que personne n'est enfermé

Illustration : Mgr ROLAND remet l'évangélaire à Loïc BIOT

dans ses mauvais choix. Personne n'est condamné par ses refus passés de vivre dans l'amitié avec Dieu. « Les publicains (qui étaient réputés voleurs) et les prostituées vous précèdent dans le Royaume de Dieu. Car Jean-Baptiste est venu à vous, sur le chemin de la justice et vous n'avez pas cru à sa parole. Mais les publicains et les prostituées y ont cru ».



Si les publicains et les prostituées nous précèdent ainsi dans le Royaume de Dieu, c'est parce qu'ils ont été plus prompts à croire à la miséricorde de Dieu. Face à cet amour qui les précède, ils n'ont pas hésité à se reconnaître pécheurs et à changer de vie en se laissant transformer par l'amour de Dieu. Ils ont été plus rapides à changer leur cœur et à modifier leur comportement. Tandis que les grands prêtres et les anciens du peuple, auxquels s'adresse Jésus, n'ont pas manifesté la même ouverture, le même accueil à la Parole de Dieu.

Ces derniers s'estimaient parfaits et sans besoin de conversion ! Ils se sont enfermés dans une suffisance qui les a coupés de

Dieu : et dans un sentiment de supériorité qui les a séparés de leurs frères humains ! Les publicains et les pécheurs, eux, ont compris ce que Dieu nous révèle par la voix du prophète Ezéchiel (1^{ère} lecture de ce jour) : Le méchant : « Il a ouvert les yeux et s'est détourné de ses crimes. C'est certain, il vivra, il ne mourra pas ». Les publicains et les pécheurs ont invoqué la miséricorde du Seigneur, comme le fait le Psaume d'aujourd'hui : « Seigneur enseigne-moi tes voies, fais-moi connaître ta route. Dirige-moi par ta vérité, enseigne-moi, car tu es le Dieu qui me sauve. »

En fin de compte, une conversion tardive est meilleure que l'attitude pharisaïque qui consiste à estimer ne pas avoir besoin de se convertir. Pensez à de nombreuses personnes rencontrées par Jésus au long de l'évangile : tels Zachée, Marie-Madeleine, ou encore celui qu'on nomme « le bon larron ». C'est-à-dire des personnes réputées pécheresses, montrées du doigt par tous, mais qui accueillent le salut offert par le Christ ; des



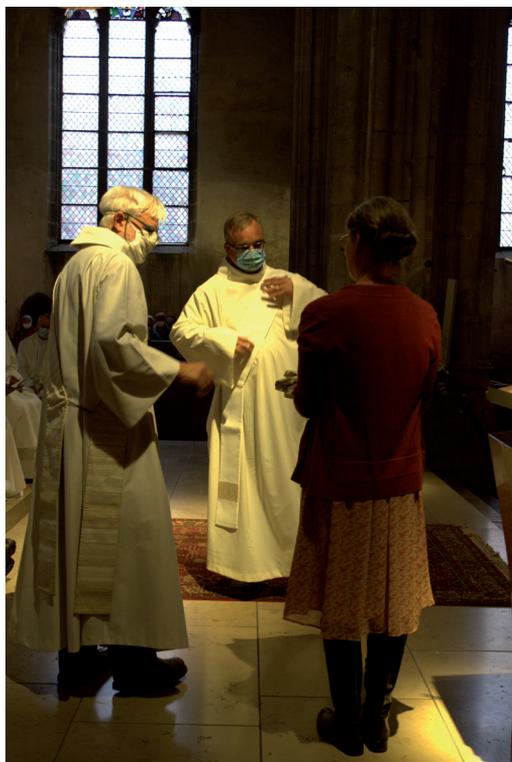


il nous faut commencer par revoir chacun notre relation au Créateur !

Ensuite, préservons-nous du rêve d'une Eglise de purs. Résistons à la tentation communautariste et à cette illusion de perfection ! Le pape François a comparé la mission de l'Eglise à celle d'un hôpital de campagne. « Je vois avec clarté que la chose dont a le plus besoin l'Eglise aujourd'hui, c'est la capacité de soigner les blessures et de réchauffer le cœur des fidèles, la proximité, la convivialité. » Il ajoutait : « Il est inutile de demander à un blessé grave s'il a du cholestérol ou si son taux de sucre est trop haut ! Nous devons soigner les blessures. Ensuite nous pourrons aborder le reste ». Ayons le souci d'accueillir tous les pécheurs que Dieu aime et veut pardonner. Il y a des êtres dont l'existence a été tumultueuse. Il y a des êtres qui ont été blessés par la vie. La Bonne Nouvelle les concerne tous. Il y a des êtres dont l'existence n'a pas été des plus vertueuses. Mais le Christ peut croiser

personnes qui se détournent de leur conduite mauvaise, font confiance à Jésus et le suivent résolument sur le chemin de la vie.

Ce premier enseignement comporte deux conséquences pour nous aujourd'hui. Tout d'abord, n'imaginons pas que nous n'avons pas besoin de conversion ! Ne nous estimons surtout pas des gens parfaits. Ne croyons pas non plus que nous pouvons parvenir à faire le bien par nos seules forces ! Nous sommes absolument tous des êtres grâciés, pardonnés, sauvés... Ne l'oublions jamais ! Le pape François ne cesse de dénoncer la maladie mortelle de l'autoréférentialité ! En cette époque où nous sommes confrontés à de graves problèmes qui regardent à la fois l'environnement, l'économie, les relations sociales, la santé, l'accueil des migrants, etc. ne perdons pas de vue que c'est la relation à Dieu qui commande la qualité de la relation à l'autre, à la nature et à soi-même. Si nous voulons trouver un équilibre mondial solidaire et durable,





Saint Paul (dans la 2^e lecture) nous exhorte à avoir les mêmes dispositions qui furent dans le Christ Jésus. Pour cela il nous exhorte à contempler le comportement de Jésus : Le Fils de Dieu s'abaisse en prenant la condition de créature humaine. Il se fait obéissant à Dieu le Père. Il s'abaisse jusqu'à la mort infâmante de la croix. Ce comportement, nous ne

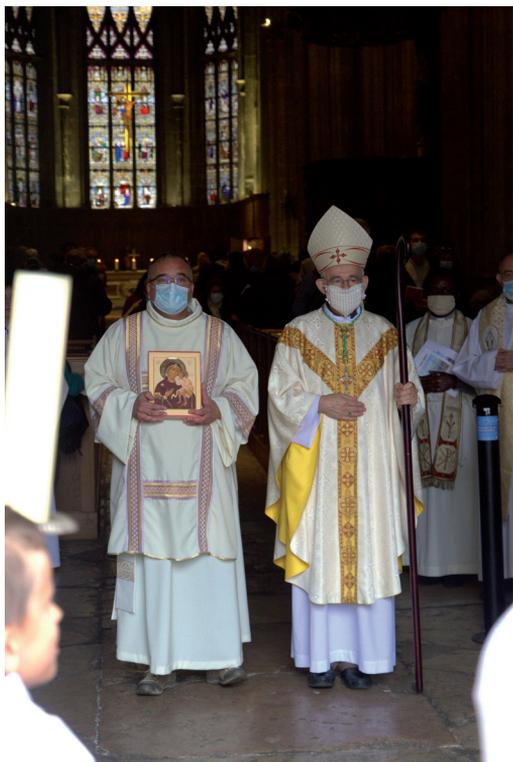
leur chemin et retourner leur existence, les transfigurer. C'est un devoir d'espérer pour tous et d'ouvrir la porte à tous.

Le deuxième enseignement à retenir de ce que nous avons entendu : c'est l'exigence de cohérence entre nos paroles et nos actions. Ce qui compte, ce ne sont pas les belles paroles ! On peut exprimer de pieuses paroles, formuler une excellente doctrine, et vivre en pleine contradiction avec ce que l'on professe : « Ce n'est pas en me disant : Seigneur, Seigneur ! qu'on entrera dans le royaume des cieux, mais c'est en faisant la volonté de mon Père qui est aux cieux » (Mt 7, 21). Nous ne pouvons pas être crédibles si nos vies ne sont pas cohérentes. C'est pourquoi la nouvelle évangélisation commence par l'urgente conversion des disciples du Christ.

Pour résoudre le hiatus en parole et action, la solution consiste à s'attacher au Christ et à le suivre de près, car en lui parole et action coïncident parfaitement. Il est la Parole vivante de Dieu, une parole créatrice, qui donne la vie. Il manifeste que Dieu est fidèle et accomplit tout ce qu'il dit : « Le Seigneur a fait les cieux par sa parole, l'univers par le souffle de sa bouche ... Il parla et ce qu'il dit exista ; il commanda, et ce qu'il dit survint. » (Ps 32, 6+9).

pouvons pas l'adopter par nous-mêmes. C'est pourquoi nous avons besoin du don du Saint-Esprit. C'est lui qui vient nous inspirer ce qui est juste et bon. Mais aussi nous procurer la force de l'accomplir en nous unissant à Jésus et à son Père. Pour vivre de manière cohérente, nous avons à nous convertir. Se convertir, c'est vivre uni au Christ, en se laissant conduire par l'Esprit Saint.

Demandons-nous maintenant comment ce que nous venons d'entendre apporte une lumière sur la mission particulière qui va être confiée à notre frère Loïc par l'ordination diaconale. Premièrement, cela signifie que Loïc a vocation d'être un serviteur de la miséricorde et un témoin d'espérance. Il lui revient de manifester à toutes les personnes susceptibles de s'identifier aux publicains et aux prostituées qu'il est toujours temps de dire oui à Dieu. Il aura à montrer qu'il est toujours possible d'accueillir l'amour de Dieu ! « Les saints n'ont pas tous bien commencé. Mais ils ont tous bien terminé », disait le saint Curé d'Ars. Loïc, votre profession vous prédispose à faire comprendre la déclaration de Jésus : « Ce ne sont pas les gens bien portants qui ont besoin du médecin, mais les malades (...) Je ne suis pas venu appeler des justes, mais des pécheurs » (Mt 9, 12-13).



de la croix. Tant de nos contemporains se font une fausse image de Dieu et ont besoin de le découvrir tel qu'il se révèle en son Fils Jésus, lui qui n'est « pas venu pour être servi, mais pour servir et donner sa vie en rançon pour la multitude » (Marc 10, 45). Vous aurez aussi à manifester l'identité de l'Eglise. Elle est servante, épouse du Christ Serviteur. C'est une communauté de pécheurs qui accueillent la miséricorde de Dieu. Une communauté fraternelle qui reçoit mission d'être « le signe et le moyen de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain » (Concile Vatican II, Lumen Gentium n° 1).

Mgr Pascal ROLAND

Vous aurez à être témoin de la bienveillance et de la patience de Dieu, en même temps que de ses exigences : celles de la vérité et de la vie. Vous aurez à dénoncer courageusement les chemins qui conduisent à des impasses et mènent à la mort de l'humanité. Le médecin n'est pas seulement celui qui soigne. Il est aussi celui qui diagnostique clairement la maladie et enseigne comment abandonner les comportements qui détruisent l'homme et mettent sa vie et celle des autres en péril.

Deuxièmement, vous aurez à manifester le Christ Serviteur. Vous aurez à donner à connaître Jésus dans son abaissement : Dieu qui prend la condition de créature, qui assume les humiliations extrêmes et qui obéit aux exigences de l'amour jusqu'à la mort

Les diacres permanents du diocèse entourent Loïc Biot et Mgr Pascal Roland.



Ordination de Loïc BIOT

Une dizaine de diacres permanents, ainsi qu'une vingtaine de prêtres et une assemblée joyeuse et chantante étaient présentes pour entourer Loïc BIOT, son épouse Nathalie et leurs enfants, en ce dimanche 27 septembre après-midi, dans la co-cathédrale Notre-Dame de Bourg.

Après la procession d'entrée, le P. Aimé-Fulbert OWAH, délégué épiscopal pour le diaconat permanent, a présenté Loïc BIOT à Mgr ROLAND, lui demandant de l'ordonner diacre.

Savez-vous s'il a les aptitudes requises ?

L'équipe d'accompagnement répond à cette question de Mgr ROLAND en présentant le candidat :

« Loïc est un homme engagé. Marié, père de trois enfants, anesthésiste-réanimateur à la clinique Convert à Bourg-en-Bresse, il a été très investi dans le scoutisme, puis dans la Pastorale de la Santé.

Il fait partie des équipes Notre-Dame, et anime avec Nathalie un groupe de préparation au mariage sur leur paroisse de Jasseron. Amoureux de la montagne, il sait s'échapper vers les hauteurs avec famille et amis. C'est un bon vivant et un musicien apprécié.

Loïc aime aller de l'avant. Il est pragmatique, force de proposition, il a un très bon esprit. Il sait rassembler, fédérer et motiver un groupe. Son ouverture facilite ses qualités de médiateur. Des atouts qu'il saura utilement mettre à profit dans sa mission de diacre.

Loïc est passionné par son métier de médecin. Nous pensons que c'est une chance d'avoir un diacre ancré dans le monde médical.

Loïc et Nathalie ont une réelle expérience spirituelle. Ils ont toujours eu le souci de faire grandir leur foi. Loïc possède un talent certain pour l'animation des temps de prière. Il y conjugue sa spiritualité et sa connaissance du corps humain. La musique est son alliée. Autant de pas déjà tracés pour le diaconat.

La famille est une entité très importante pour Loïc et Nathalie. Ils y investissent du temps. Chaque membre semble trouver sa place et jouer son rôle. Ils ont à cœur d'entretenir des amitiés solides et durables. Ce maillage sera précieux dans cette aventure.

Arrivés au terme de cette enrichissante période d'accompagnement, une question nous est posée : « Loïc présente-t-il les aptitudes requises pour la charge du diaconat ? » En confiance, unanimement, nous répondons : « Oui ! » Nous nous réjouissons d'être témoins de cet engagement et continuerons de nous rendre disponibles pour faire route avec Nathalie et Loïc. »

L'équipe d'accompagnement présente le candidat au diaconat.





« passant par la tutelle de l'Enseignement Catholique, l'aumônerie du centre pénitentiaire, le catéchuménat des adultes et la promotion de l'écologie intégrale, sans oublier la présence aux jeunes, aux personnes handicapées, aux familles dans le deuil et aux gens du voyage.

Loïc BIOT va élargir ce champ de présence au monde des soignants. Là, il rappellera à chacun l'inaliénable dignité de toute vie humaine.

+ Mgr Pascal ROLAND
Extrait du livret distribué
lors de l'ordination

Nous sommes de simples serviteurs : nous n'avons fait que notre devoir »

Les diacres signifient à tous les baptisés, y compris aux évêques et aux prêtres, qu'ils sont membres d'un peuple de serviteurs, où chacun met les dons reçus de l'Esprit Saint au service de l'évangélisation.

C'est d'abord la manière d'être des diacres qui importe avant la nature de la responsabilité particulière, susceptible de changer selon les temps, les lieux et les besoins.

Plus que le nombre, ce qui compte c'est la qualité significative de leur présence dans la communauté chrétienne et dans le milieu socio-professionnel.

Dans le diocèse de Belley-Ars, il y a actuellement une douzaine de diacres, insérés dans des missions très variées, depuis le coaching jusqu'à la postulation d'une cause de béatification, en

Agenda de notre évêque

Jeudi 1^{er} octobre

Conseil presbytéral à l'abbaye Notre-Dame des Dombes

Vendredi 2 octobre

Conseil presbytéral avec les doyens à l'abbaye Notre-Dame des Dombes

Collège des consultants

Rencontre des confirmands du doyenné Val de Saône à Ars

Samedi 3 octobre

Marche avec l'Evangile : marche pour la création à l'Abbaye de Sélignac

Dimanche 4 octobre

Rencontre des diacres permanents et institutions au lectorat Hugues d'Aubigny, René-Paul HUET et Eric BOUVATTIER

Lundi 5 et mardi 6 octobre

Session de l'Institut St-Jean à Gengenbach

Mercredi 7 octobre

Journée des chefs d'établissement et aumôniers de l'Enseignement catholique

Jeudi 8 octobre

Cours d'Accompagnement spirituel au séminaire d'Ars

Conseil diocésain de la Vie consacrée à Bourg-en-Bresse

Conseil diocésain de l'Enseignement catholique

Vendredi 9 octobre

Fraternité missionnaire diocésaine à Ambérieu-en-Bugey

Samedi 10 octobre

Rencontre des confirmands du doyenné Plaine de l'Ain à Ars

Confirmations des jeunes du doyenné La Côtère à Montluel

Lundi 12 octobre

Rencontre des prêtres fidei donum à l'évêché

Mardi 13 octobre

Conseil diocésain des Assises de l'immobilier

Mercredi 14 octobre

Rencontre de l'économiste et du vicaire général

Messe avec les prêtres âgés de Seillon-Repos

Jeudi 15 octobre

Présence au sanctuaire d'Ars

Vendredi 16 octobre

Conseil diocésain pour les affaires économiques

Inauguration du lycée St-Joseph à Saint-Didier-sur-Chalaronne

Samedi 17 octobre

Confirmations à Notre-Dame de Bourg-en-Bresse

Dimanche 18 octobre

Confirmations au Sacré-Cœur de Bourg-en-Bresse

Lundi 19 octobre

Enregistrement KTO à Paris « La vie des diocèses »

Mardi 20 octobre

Rencontre du recteur de l'UCLy

Mercredi 21 octobre

Assemblée plénière de la Conférence des Evêques de France en visio conférence

Vendredi 23 octobre

Rencontre des grands ambassadeurs
Soirée avec les pèlerins marcheurs de l'Evangile et du chemin de St-Jacques

Du lundi 26 octobre au dimanche 1^{er} novembre

Visite pastorale du groupement paroissial de Pont-d'Ain

Du mardi 2 au dimanche 8 novembre

Assemblée plénière de la Conférence des évêques de France à Lourdes

Nominations - 5^e série

A dater du 1^{er} septembre 2020 (sauf exception mentionnée)

- **M. l'abbé Jean-Philippe BERNARD**, curé du groupement paroissial de Ferney-Voltaire, est renouvelé dans son office de curé pour une durée de trois ans renouvelable.
- **M. l'abbé Raymond BILLOUDET**, curé du groupement paroissial de Chalamont, est renouvelé dans son office de curé pour une durée de trois ans renouvelable.
- **M. l'abbé Didier GAUD**, vicaire dans la paroisse Notre-Dame de Bourg-en-Bresse, est nommé en outre aumônier diocésain du Secours Catholique, pour une durée de trois ans.
- **M. l'abbé Pierre LE BOURGEOIS**, curé du groupement paroissial de Montrevel-en-Bresse, est renouvelé dans son office de curé pour une durée de trois ans renouvelable. Il est également renouvelé dans son office de recteur du sanctuaire de Saint-Pierre Chanel, pour une durée de trois ans renouvelable.
- **M. l'abbé Gilbert MAYELA**, prêtre fidei donum du diocèse de Kinkala et modérateur de la Fraternité sacerdotale Cardinal Emile Biayenda (Frasceb) est nommé aumônier de la communauté des Sœurs de Notre Dame des Missions à Saint-Rambert-en-Bugey, pour une durée de trois ans renouvelable. Il réside à l'abbaye de Saint-Rambert-en-Bugey.
- **M. l'abbé Pierre-Yves MONNOYEUR**, curé du groupement paroissial de Thoiry, est renouvelé dans son office de curé pour une durée de trois ans renouvelable.
- **M. l'abbé Michel-Jean PILLET**, curé du groupement paroissial de Trévoux-Jassans, est renouvelé dans son office de curé pour une durée de trois ans renouvelable.
- **Le Frère Basile RAMDE**, Frère de la Sainte Famille, est nommé avec l'accord

de ses supérieurs gardien de la relique du cœur du Saint Curé et de la chapelle où elle est exposée à la vénération des fidèles (sanctuaire d'Ars-sur-Formans), pour une durée de trois ans renouvelable, à dater du 6 octobre 2020, date à laquelle le Frère Simon OUEDRAOGO est déchargé de cette même mission en raison de sa nouvelle obédience à Belley. L'évêque remercie vivement le Frère Simon OUEDRAOGO pour la mission accomplie au service de la paroisse sanctuaire d'Ars-sur-Formans (2009-2020).

Ces nominations seront promulguées dans *Église des Pays de l'Ain*.

Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à l'évêché de Belley-Ars,
Le samedi 26 septembre 2020,
En la fête des Saints Côme et Damien

+ **Pascal ROLAND**

Par mandement

P. Christian JOSSELIN
Chancelier

Compte-rendu du Conseil Presbytéral du 3 juillet 2020

Le 3 juillet 2020, le Conseil Presbytéral s'est réuni, pour une session ordinaire, autour de Mgr Pascal Roland, à la salle Lagrange, à la maison saint Jean Marie Vianney.

Bilan du déconfinement dans les paroisses

Dans beaucoup de paroisses, la reprise de la messe du dimanche est difficile après la sortie du confinement, le 11 mai. Une psychose demeure. Il semble que certains fidèles se contentent de la « messe à la télé ». Les baptêmes d'avril et de mai ont le plus souvent été reportés et la grande majorité des mariages de l'été aussi. Les groupes de catéchèse n'ont souvent pas repris mais plusieurs paroisses ont proposé une rencontre de fin d'année. Les jeunes des aumôneries sont globalement bien revenus, contrairement aux enfants de la catéchèse. En fait, le déconfinement semble plus difficile à vivre que le confinement.

Intervention de Mme Véronique LAGNEAU, directrice de la DDCS de l'Ain : la pauvreté dans le département, situation après le confinement.

Mme LAGNEAU nous a d'abord expliqué les missions de la DDCS (Direction



Le déconfinement dans les paroisses : masques et distanciation physique

départementale de la cohésion sociale) qui est d'accompagner et de soutenir les sans-abris, les demandeurs d'asile, ceux qui sont sans logement, les personnes sous tutelle mais aussi la vie associative et la jeunesse. Dépendante du préfet de l'Ain, elle dispose de la légitimité d'un service de l'Etat, au-dessus des partis et qui permet de rassembler.

Une personne est pauvre si elle dispose de moins de 1065 € par mois, à savoir 60 % du revenu moyen. Le RSA est de 564,16 €. Les montants d'allocations vieillesse ou adultes handicapés sont plus élevés, autour de 900 €. En France, on compte 28 % de ménages qui ne peuvent pas partir en congés et 6 % qui ne peuvent pas se chauffer... Dans le pays, 12 % de la population était en 2003 en situation de pauvreté ; en 2018, ce taux est de 14,7 (9, 3 millions de personnes). L'Ain a un taux de pauvreté qui avoisine les 12 % en 2020. Malgré un faible taux de chômage et une économie en croissance, la pauvreté croît dans notre département.

La commission de surendettement constate que les difficultés de payer sont moins le fait d'une surconsommation qu'une incapacité à payer son loyer.

Les principaux éléments qui déclenchent l'entrée en pauvreté sont la perte de l'emploi, la perte du lien social et familial, les problèmes de logement et de santé. Les populations les plus touchées sont les jeunes (plus que les personnes âgées) mais aussi de plus en plus la population active. La situation est très différente suivant les pays de l'Ain. Nous notons par exemple

17 % de précarité dans le Bugey mais des poches de sont présentes dans le Bellegarde et du Bugey-Sud, dans le secteur de Bourg.

Les CCAS qui dépendent communes distribuent de plus d'aide alimentaire (+ 89%), et d'aides à la cantine... En milieu rural, la pauvreté est souvent cachée.

Chaque année, la période hivernale voit une augmentation de la demande d'hébergement (350 places aujourd'hui contre 200 en 2018). Les maraudes en hiver répondent non seulement à des besoins alimentaires mais aussi relationnels.

Pendant la crise sanitaire du COVID-19, le nombre de personnes demandant pour la première fois une aide a fortement augmenté. Souvent elles ne savaient pas qu'elles avaient droit à des aides spéciales, d'autant plus que les assistantes sociales étaient elles-mêmes confinées. Mais les associations ont remarqué le nombre important de ceux qui faisaient une première démarche pour recevoir une aide alimentaire. La banque alimentaire a distribué ainsi plus de 1600 repas journaliers ; pour les Restos du Cœur, l'augmentation a été de 204%. 10 797 chéquiers-services ont été distribués par les associations partenaires à 700 bénéficiaires dans l'Ain. Chaque chéquier contient 10 chèques de 3,50 € pour acheter des produits alimentaires ou d'hygiène de première nécessité. Les mesures sanitaires ont aggravé l'isolement social des personnes précaires.

Le rôle de la DDCS est de coordonner les efforts de lutte contre la pauvreté et surtout d'empêcher qu'elle se reproduise. Le gouvernement a nommé par région un commissaire avec une enveloppe



Les responsables des Villages Saint-Joseph et du Foyer de Miséricorde d'Ars avec Mgr Roland et Olivier Bauer, lors de la journée de rentrée diocésaine

financière conséquente. Pour l'Ain, a été mis en place un collectif « l'Ain pour l'autre ». Chaque semaine, toutes les associations concernées, sous l'égide de la DDCS, se réunissent pour mettre en commun l'information, trouver des solutions, être complémentaires, faire remonter les besoins et mettre en place des outils : cartographie des lieux d'aide alimentaire, mises en place de fiches pour informer des aides non mobilisées en fonction des profils...

Intervention de M. Vincent GAUD, président de la chambre des métiers et de l'artisanat

M. Vincent GAUD dirige une entreprise de plomberie sur Polliat et Vonnas. Il préside la Chambre départementale des Métiers et de l'Artisanat. Il est élu par les chefs d'entreprise. A noter qu'il existe deux autres chambres : la Chambre du Commerce et d'Industrie et la Chambre d'Agriculture.

Il y a 52 000 établissements dans l'Ain, dont 16 400 entreprises dans l'artisanat. L'Ain est dynamique et connaît une forte croissance de sa population et de création d'entreprises. Le taux de chômage y est faible. Cependant l'épidémie a eu un impact très fort. A partir du 17 mars, les petites entreprises se sont trouvées sans client, sans travail et sans employés.

Suivant les secteurs d'activité, l'impact a été différent. Les artisans qui travaillent souvent seuls ont continué à travailler. Les commerces, surtout la restauration, ont subi de plein fouet, en revanche, une perte d'activité substantielle.

La chambre a coordonné et facilité les aides spéciales prévues par l'Etat: 1500 € versés par l'Etat à un entrepreneur. La Région a complété ainsi que les caisses de retraite. Le chômage partiel a concerné la moitié des salariés du secteur privé dans l'Ain. Pour la restauration, bon nombre de cotisations ont été reportées voire annulées. Le prêt garanti à 90% par l'État (10 millions d'euros par jour demandés dans l'Ain) a évité que les entreprises reportent tous les paiements (loyers, cotisations...) ou soient en cessation de paiement.

Aujourd'hui, nous constatons peu de dépôts de bilan supplémentaires par rapport aux autres années, grâce à ces aides. Certaines entreprises manufacturières repartent très fortement, comme l'industrie de la lunette. En revanche, les sous-traitants de l'industrie automobile sont en grande difficulté. Les entreprises du bâtiment ont beaucoup souffert notamment de l'absence de



Atelier lors de la journée de rentrée diocésaine.

commande du marché public. Les règles sanitaires imposées ont eu un impact pour les coiffeurs, les traiteurs et les professions de l'événementiel. Les restaurateurs ont repris le soir et le weekend mais pas à midi. D'autres habitudes ont été prises, notamment le télétravail.

Le paramètre essentiel en économie reste la confiance qui anime les acteurs économiques. L'épargne est surabondante en France. La crise n'a pas incité les personnes à acheter ou à investir. Cependant, l'économie dans l'Ain est dynamique et elle peut démarrer à nouveau si la confiance revient. En effet, il n'y a jamais eu autant d'innovations dans les entreprises dans l'Ain que depuis le mois de mars. Un petit entrepreneur du pays de Gex a, par exemple, mis au point une solution hydroalcoolique, neutre au niveau de la peau et de l'odeur. Il fournit maintenant une grande maison de mode qui l'utilise dans ses magasins dans le monde entier.

Le revenu des prêtres dans le diocèse.

La décision prise, au mois de mars, de baisser le traitement des prêtres de 15%, à l'instar des salariés qui se trouvaient en chômage total ou partiel, a été prise dans un contexte d'urgence mais avait besoin d'être expliquée et avalisée par les membres du conseil presbytéral.

La baisse du traitement est un acte de solidarité vis-à-vis des salariés, notamment du diocèse, qui ont vu leurs revenus baisser. Elle permet en outre d'alléger la charge financière du budget diocésain très touché par la baisse de ses revenus ordinaires. Au début Juillet, le denier de l'Eglise affichait un retard de 15% par rapport à l'an dernier et un quart, seulement, des recettes habituelles ont été perçues. Dans le contexte dans lequel cette décision a été prise, elle ne pouvait être que temporaire.

Le conseil presbytéral a voté à l'unanimité que cette baisse du traitement des prêtres du diocèse continue jusqu'à la fin Août et ne soit pas prorogée au-delà.

Le projet d'une journée diocésaine de rentrée dans l'année pastorale

L'Assemblée Générale de l'association diocésaine a été reportée au mois de septembre 2020. En fait, statutairement, une telle assemblée n'existe pas puisque seul le conseil d'administration vote les rapports moraux et financiers, selon le droit propre des associations diocésaines. Mais à l'origine, Mgr BAGNARD avait voulu qu'une journée d'Assemblée diocésaine rassemble les prêtres du diocèse et les salariés laïcs. Or cette Assemblée Diocésaine ou Assemblée Générale de l'association diocésaine tombe actuellement en désuétude. Il faut donc en renouveler la formule.

C'est l'occasion pour les membres du conseil presbytéral d'envisager un événement diocésain: « une journée diocésaine de lancement de l'année pastorale », au mois de septembre de chaque année. Ils ont réfléchi dans quel cadre elle pourrait s'organiser :

- Un thème diocésain de lancement d'année sera choisi.
- Elle interviendrait au terme d'une session du presbyterium, ce qui permettrait aux prêtres, autour de l'évêque, de réfléchir en amont au thème choisi et de voir comment le mettre en œuvre dans le diocèse et dans les paroisses.
- Elle serait dans un lieu emblématique dans notre diocèse comme le sanctuaire d'Ars.
- Elle serait préparée notamment par



La journée de rentrée diocésaine, le 10 septembre 2020, dans le jardin de l'évêché

les membres du conseil presbytéral. Comme il est trop tard pour l'envisager en 2020, date a été prise pour le 25 septembre 2021.

Quelques nouvelles du diocèse

- A la direction diocésaine de l'enseignement catholique, M. ROUCHER est nommé, pour une année, conseiller et coordinateur de l'équipe de direction, en attendant la nomination d'un nouveau directeur en 2021.
- Deux séminaristes sont pour le diocèse. Daniel a fini sa formation universitaire et effectue son année de stage à la paroisse d'Oyonnax. Romanin entre en première année au séminaire Saint-Irénée après avoir effectué sa propédeutique à Paray-le-Monial.
- Le pèlerinage diocésain à Lourdes a été annulé mais une formule « Lourdes autrement » a été mise en place. Un pèlerin valide est invité à visiter quotidiennement un pèlerin malade pour prier avec lui et suivre ce qui sera proposé par le sanctuaire de Lourdes.
- Les fêtes du curé d'Ars, les 3 et 4 août, seront présidées par le cardinal Pietro PAROLIN, Secrétaire d'État du Saint Siège et l'archevêque de Brazzaville, Mgr Anatole MILANDOU.

Le bureau du Conseil presbytéral

Convocation du Conseil presbytéral - 1^{er} et 2 octobre

Chers frères prêtres,

Le Bureau du conseil presbytéral s'est réuni le 31 août pour préparer notre prochaine assemblée. Aujourd'hui je sollicite donc votre précieuse collaboration pour le bien commun de notre diocèse.

Conformément aux Statuts du Conseil presbytéral (art. 3, 23 et 28), je convoque la première assemblée ordinaire de l'année pastorale 2020-2021 et je suis heureux de vous y inviter personnellement. Si l'un d'entre vous avait un empêchement majeur, il m'avertira sans tarder (Statuts, art. 09). Cette assemblée aura lieu à l'abbaye Notre Dame des Dombes.

Vous avez en pièce jointe le programme du prochain conseil presbytéral des 1^{er} et 2 octobre prochains, que j'ai préparé avec l'aide du Bureau. Nous reprenons le thème de « la préparation à la vie chrétienne dans le mariage ». L'objectif est d'éditer en 2021 un document diocésain qui donne des orientations pastorales sur ce sujet.

Le programme de la prochaine session du presbyterium des 23 et 24 novembre portera principalement sur le document que la congrégation romaine pour le Clergé a publié le 20 juillet 2020. L'instruction redit à quel point la paroisse reste incontournable pour enraciner la foi et qu'elle reste le cadre idéal de la mission de proximité.

En attendant la joie de nous retrouver à l'abbaye des Dombes, je vous redis ma confiance et ma prière pour vos responsabilités pastorales.

Bien fraternellement,

+ **Pascal ROLAND**

N.B. : Vous avez en pièce jointe l'instruction de la congrégation romaine pour le Clergé du 20 juillet 2020, afin que vous puissiez l'étudier avant la session.

Membres du Conseil presbytéral (2019-2022):

Mgr Pascal ROLAND, évêque du diocèse de Belley-Ars.

P. Bertrand BERHAULT

P. Dominique BLOT

P. Antoine DESARBRE

P. Michaël GABORIEAU

P. Christian JOSSELINE

P. Pierre-Yves MONNOYEUR

P. Aimé-Fulbert OWAH

P. Frédéric PELLETIER

P. Michel-Jean PILLET

P. François RINEAU

P. Martin SOBOUL

P. Marcel TAVEL

Programme du Conseil Presbytéral

A l'abbaye Notre Dame Des Dombes

Vendredi 2 octobre
Session avec les doyens

Jeudi 1^{er} octobre 2020

9h00 : Accueil
9h15 : Office de tierce
9h30 : Proposition de plan d'un document diocésain sur le mariage (D. BLOT) et choix d'une équipe de rédaction.

10h30 : pause.

11h00 : Projet de statuts du sanctuaire de Cuét. Présentation par le P. Pierre LE BOURGEOIS.

12h00 : Messe.

12h45 : Repas.

14h30 : Discussion et délibération sur un projet de statuts du sanctuaire de Cuét.

15h00 :

- Présentation du document : « La conversion pastorale de la communauté paroissiale au service de la mission évangélisatrice de l'Eglise. » de la Congrégation romaine pour le Clergé. (P. Michaël GABORIEAU).

- Discussion

- Programme de la session du prebyterium des 23 et 24 novembre 2020.

16h30 : Pause

17h00 : Suite des travaux

18h30 : Vêpres et adoration

19h30 : Repas

20h30 :

- Le programme de la session du presbyterium d'automne (suite)

- Réponse à donner à GRDF pour le télélevage des compteurs avec un dispositif installé dans les clochers d'églises

7h30 : Messe

8h00 : Laudes

8h30 : Petit déjeuner

9h30 : Accueil et présentation du nouveau recteur du sanctuaire d'Ars, le P. Rémi GRIVEAUX

10h30 : Pause

11h00 : Partage par les doyens des initiatives prises dans les paroisses pour cette rentrée

11h30 : M. UGOLINI, responsable du « Service Catholique des Funérailles ». « La proposition des Pompes Funèbres Catholiques aux familles à l'occasion de la mort d'un de leurs proches. »

12h45 : Repas

14h00 : Fin de la session

Informations diocésaines

Décès dans le diocèse

• **André et Marie-Jeanne PONCIN**

André PONCIN est décédé le 4 avril 2020 pendant la période du confinement. Il avait été membre du Conseil diocésain des affaires économiques pendant une dizaine d'années (2003-2012). Marie-Jeanne, son épouse, est décédée le 4 septembre, à l'âge de 80 ans. Ses obsèques ont été célébrées le 9 septembre 2020 en l'église de Péronnas, leur paroisse depuis leur mariage en 1970.

Originaire de Bourg-Argental (Loire), Marie-Jeanne était aide-soignante. Elle s'est dévouée pendant trois ans au Tchad avec le Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne au sein duquel elle a rencontré son futur mari, rencontré à Paris. Après le décès de leur troisième enfant en 1998, elle s'est investi davantage au service des autres, au sein de la paroisse Notre Dame, au séminaire d'Ars et à l'évêché où elle tenait la permanence de l'accueil une matinée par semaine. Ces activités s'arrêtèrent brutalement en 2012 en raison d'un grave accident de voiture dont elle se remit difficilement. Puis c'est la santé de son mari André qui déclina. Les plus anciens de l'évêché gardent le souvenir d'un couple uni (50 ans de mariage), discret, bienveillant, dynamique, animé d'une foi profonde, fidèle à l'adoration du jeudi soir pour les vocations (chapelle de la Maison Jean-Marie Vianney). Puissent-ils reposer aujourd'hui dans la paix du Seigneur.

• **M. l'Abbé Louis JOSSERAND** est décédé à Saint-Denis-lès-Bourg, le 22 septembre 2020, à l'âge de 80 ans.

Ses obsèques ont été célébrées le samedi 26 septembre à 9h30, en l'église Saint-Pierre Chanel de Bourg-en-Bresse. Il a ensuite été inhumé au cimetière de



Bourg, au carré des prêtres.

Né le 29 juin 1940 à Saint-Denis-lès-Bourg, ordonné prêtre le 25 juin 1966 en l'église Notre-Dame de Bourg-en-Bresse, il est successivement nommé vicaire à Rillieux (1966), Notre-Dame de Bourg (1967-1975), aumônier fédéral de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine (1976-1984), aumônier diocésain de l'Action Catholique Ouvrière (1981-1991), chapelain des Venues (1986-2015), prêtre accompagnateur du bureau de la Pastorale de la Santé (1994-2001), aumônier du Centre hospitalier de Bourg-en-Bresse (1995-2007), aumônier diocésain du Secours catholique (2007-2015).

Admis à prendre sa retraite en septembre 2015, il continue à rendre des services pastoraux et assume la charge de l'aumônerie de la Clinique Convert (2016-2018).

Nous prions pour lui, pour sa famille et tous ses proches.

Annuaire diocésain

La parution de l'annuaire diocésain 2021 est prévue le lundi 2 novembre 2020. Dans le courant du mois de novembre, les curés en recevront un exemplaire gratuit pour l'usage de leurs paroisses, ainsi que les responsables de service diocésain. Il sera en vente dans les librairies chargées de la diffusion, au prix de 15 €.

- La Procure–Notre Dame :
04 74 22 41 16
librairie.bourg@laprocure.com
16, rue Notre-Dame
01000 Bourg-en-Bresse
- Magasin du Sanctuaire d'Ars :
04 74 08 17 29
magasin@arsnet.org
451, rue Jean-Marie Vianney
01480 Ars-sur-Formans

NB : Les Calendriers liturgiques de la Province ecclésiastique de Lyon sont à commander également dans les librairies diocésaines.

Formation annuelle des notaires paroissiaux (1 session, au choix)

Dates :

- Mardi 6 octobre : 14h00-16h30
- Jeudi 8 octobre : 9h30-12h00

Lieu : Maison Jean-Marie Vianney

27 rue Dr Nodet – Bourg-en-Bresse

Programme : les deux sessions offriront la possibilité d'une formation sur les archives paroissiales (inventaire, conservation et utilisation) avec la participation de M. Paul CATTIN

Contact et inscription :

P. Christian Josselin

chancelier@belley-ars.fr

04 74 32 86 53 – 06 09 71 66 20

Nouvelles coordonnées

Père Emmanuel MAINAUD

Presbytère - 40, allée Abbé Nodet

01480 Ars-sur-Formans

04 74 08 17 23 - abbem@orange.fr

Père Gilbert MAYELA

L'Abbaye - Route de Grattoux

01230 St-Rambert-en-Bugey

06 47 63 82 51

gilbertmayela@gmail.com

Offre d'emploi

L'institution Saint-Pierre à Bourg-en-Bresse recrute un animateur en pastorale en CDI. L'offre complète est consultable en une du site Internet diocésain.

Contact :

vvendrely@lycee-saintpierre.eu



MOOC Qu'est-ce que l'Eglise ?

À partir du mois de novembre, le diocèse propose aux paroisses et à tous ceux qui le souhaitent de suivre une formation en ligne, un MOOC (formation en ligne ouverte à tous) pour mieux connaître l'Eglise :

- Une conférence inaugurale de Jean SÉVILLIA, « L'Eglise en procès », le mercredi 18 novembre à 20h30 à la Salle des Pays de l'Ain
- Une douzaine de vidéos, diffusées tous les 15 jours, avec des intervenants du diocèse : ma place dans l'Eglise, l'Eglise est-elle une secte ?, ma foi et la foi de l'Eglise, la critique dans l'Eglise, Eglise et science...
- Des documents pour travailler seul ou en groupe
- Trois tables rondes pour poser des questions
- Une formation à suivre sur : catholique-belley-ars.fr

Recrutement du Directeur diocésain de l'Enseignement Catholique

Monseigneur Pascal ROLAND, évêque de Belley-Ars, engage la procédure de recrutement en vue de la nomination du nouveau Directeur diocésain de l'Enseignement Catholique du diocèse de Belley-Ars, délégué épiscopal.

L'Enseignement Catholique de Belley-Ars

L'Enseignement Catholique de Belley-Ars couvre le département de l'Ain, au sein de l'Académie de Lyon (avec Saint-Etienne et Lyon) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (3 académies de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon).

Il compte 56 établissements (35 écoles, 14 collèges, 7 lycées). Il scolarise environ 16 000 élèves dont 42% en écoles, 41% en collèges, 17% en lycées avec des formations générales, technologiques, professionnelles, de l'apprentissage et de l'enseignement supérieur.

Conformément au Statut de l'Enseignement Catholique (2013), le Directeur diocésain reçoit de

Mgr Roland remet leur lettre de mission aux nouveaux chefs d'établissement lors de la messe de rentrée, le 19 septembre 2020



l'Evêque « mission d'assurer, dans ses responsabilités professionnelles, la coordination de l'ensemble des écoles catholiques, quelle qu'en soit la tutelle, et d'animer le réseau des établissements présents dans le diocèse, afin de favoriser cohérence et communion. Il veille, au nom de l'évêque, à ce que les écoles catholiques mettent en oeuvre la mission éducative de l'Eglise au sein de l'Eglise diocésaine » (article 207).

Le Directeur diocésain œuvre en cohérence avec les orientations de l'Enseignement Catholique académique, régional et national. Il s'attache à faire vivre l'unité de l'Enseignement Catholique diocésain en s'appuyant sur les orientations données par l'évêque.

Missions du Directeur diocésain

C'est ainsi que le nouveau Directeur diocésain aura notamment à :

- **Développer l'annonce de l'Evangile** dans les établissements par une présentation systématique de la foi chrétienne et par des initiatives diversifiées de proposition de la foi. A cette fin, il entretiendra des relations constructives avec les prêtres missionnés dans les établissements scolaires et travaillera en bonne intelligence avec les responsables des services diocésains.
- **Fédérer et accompagner les chefs d'établissement** en cultivant disponibilité,

proximité et présence, pour leur permettre d'assumer au mieux leur mission, tant au plan matériel qu'au plan pédagogique, éducatif et spirituel. Soucieux de leur formation, il prêtera particulièrement attention à leur donner de solides repères anthropologiques, pour les aider dans leur mission d'éducation chrétienne.



Les nouveaux chefs d'établissement de l'Enseignement catholique

- **Promouvoir la conscience du bien commun**, développer la solidarité concrète entre établissements et veiller à la cohérence de l'offre de formation dans le diocèse. A cette fin, il accompagnera les OGE en leur apportant le soutien nécessaire et en favorisant la formation des présidents.

- **Développer l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap**, en mettant en place des parcours spécifiques pour les enfants porteurs de handicap ou en difficulté d'apprentissage.

- **Collaborer avec les directeurs diocésains** de l'Académie et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en contribuant à faire vivre la collégialité et en travaillant à construire une cohérence académique.

Résidant dans le diocèse de Belley-Ars (ou en périphérie immédiate), il veillera à insérer son action dans la vie de l'Eglise diocésaine et à faire grandir les collaborations entre les établissements et les réalités de la vie diocésaine.

Cette mission suppose d'être déjà engagé dans l'Enseignement Catholique.

Une expérience de Chef d'établissement

ou de Directeur diocésain (ou une responsabilité d'encadrement) est ordinairement nécessaire.

Les candidatures sont à adresser avant le 10 novembre 2020 à :

Monseigneur Pascal ROLAND

31 rue docteur Nodet

CS 60154

01004 BOURG-EN-BRESSE Cedex

Chaque candidature doit comporter une lettre de motivation personnelle et un curriculum vitae ainsi que des noms de personnes qui pourraient éventuellement donner leur avis.

A Bourg-en-Bresse,
le 28 septembre 2020

+ Pascal ROLAND

Agenda diocésain

Marche pour la Création

Samedi 3 octobre à la Chartreuse de Sélignac à Simandre-sur-Suran

Contact et inscription :

maurice.simplex@orange.fr

12 heures avec Marie

Samedi 3 octobre à la chapelle du Bon Pasteur (Foyer Sacerdotal Jean-Paul II, 352, chemin de la Percellière, Ars-sur-Formans)

De 7h à 19h, récitation d'un chapelet chaque demi-heure. Messe à 12h.

Contact: 12heuresavecmarie@gmail.com

Retraite pour les 6e-5e

Samedi 10 et dimanche 11 octobre au Sanctuaire d'Ars

Proposition de retraite pour jeunes de 10-12 ans sur le thème « Vous êtes le Temple de l'Esprit Saint ».

Contact et inscription :

paje.ain@gmail.com

Les lycéens à Taizé

Du 22 au 26 octobre à Taizé

Contact : paje.ain@gmail.com

Marche avec l'Évangile

Samedi 24 octobre à Lompnas (cascade du Mont Luizet)

Contact et inscription :

maurice.simplex@orange.fr

Sommaire

Homélie pour l'ordination diaconale de Loïc Biot	p. 1 p. 6
Agenda de Mgr Roland	p. 8
Nominations	p. 9
Compte-rendu du conseil presbytéral du 3 juillet	p. 10
Convocation du Conseil presbytéral des 1 ^{er} et 2 octobre	p. 14
Informations diocésaines	p. 16
Recrutement du Directeur diocésain de l'Enseignement catholique	p. 18
Agenda diocésain	p. 20

Numéro spécial :

Assemblée générale du diocèse
Rapport moral de Mgr Roland
Présentation des comptes du diocèse
Compte-rendu de la journée de rentrée diocésaine

Église des Pays de l'Ain

Bulletin officiel du diocèse de Belley-Ars
C.P.P.A.P. n° 1018 G 83912

Date de parution : 1^{er} octobre 2020

Directeur de la publication : P. F. Pelletier

Rédaction et mise en page : SDPC

Crédits photos : P. de la Gironière (p. 17), JF Grimmer (p. 18-19)

Contact : Service Diocésain de Pastorale de la Communication

31, Rue du Dr Nodet – CS 60154

01004 Bourg-en-Bresse Cedex

04 74 32 86 69

communication@belley-ars.fr

belley-ars.catholique.fr